



BULLETIN MUNICIPAL

« *L'Echo d'Etalans* » N° 67

La Vie et les activités de la commune

Etalans sur le net : <http://www.etalans.com>

ETAT CIVIL

MARIAGE

03 Juin 2006 : Julie VAUTHIER et Michaël
ANGUENOT

DECES

17 avril 2006 : Suzanne CUSENIER

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 05/05/2006

Absent excusé : Grand NADINE, BEPOIX
Delphin

Ouverture de la séance : 20 H 40

Secrétaire : Bertrand BONNEFOY

Commission aménagement du territoire :

Départ DDE

- GRANVOINET Yves, rue de Bermottes, demande de CU avec projet de construction : Avis favorable
- BULLE Grégory, 4 rue des Courbes Pièces, création d'un appentis et d'une murette, Avis favorable
- PETON Eric, 5 rue des Lilas, couverture partielle de la terrasse, Avis favorable
- GEAUFREAU Maurice, 58 Grande rue, rénovation de la façade, Dossier à compléter.
- PHARIZAT Henri, Croix de Pierre, création d'une murette, Avis favorable
- HORY Dominique, rue d'Ornans, pose de 4 fenêtres de toit, Avis favorable
- PETON Philippe, rue Tertre, Construction d'un garage
- CUCHEROUSET Bernard, rue des Oiseaux, Construction de deux maisons
- PIQUARD Adeline / Merialdo Daniel, Construction d'une maison d'habitation parcelle 7 du lotissement,

Avis favorable selon règlement.
Demande de dérogation pour déplacer l'entrée de la parcelle :
Demande refusée.

Retour DDE

- BEPOIX Marcel : Complément de dossier du CU pour l'emplacement de son projet.
- VIENNET Jean Yves : Véranda : Accordé
- FLEURY Alain : Fenêtre de toit : Accordé
- CUCHE Claude : Complément de dossier pour une clôture.
- PESEUX Evelyne / MAY Patrick : rue du Château d'eau, Permis accordé.
- MARGUET Sébastien / CUENOT Laetitia, rue de Bellevue, Permis accordé
- ART et FERMETURES : Zone de la Croix de Pierre, Permis accordé

Délibérations

- Vente de terrains
- Renouvellement de bail VIEILLE et presbytère
- Attribution de 3 ordinateurs reconditionnés pour l'école par le Conseil Général.

Calendrier

- Samedi 06 mai 2006 : Journée nettoyage du village.
- Lundi 8 mai 2006 : Messe à 19 h 00, Cérémonie aux monuments aux morts, pot à la salle des fêtes.

- Mercredi 17 mai 2006 : Fleurissement du village.
- Dimanche 21 mai 2006 : Foire d'Etalans.
- Lundi 22 mai 2006 : Sécurité routière, Circuit dans le village pour les écoles.

Travaux

- Mairie, Finition du placo et du parement extérieur. Fin des travaux en juin.
- Tracteur tondeuse : Demande de devis pour remplacement du matériel existant

Emploi

- ATSEM, Poste vacant, Appel à la candidature
- Emploi été du 15 juin au 31 août, Candidature en cours

Divers

Opération brioches : 607 Euros récoltés pour l'ADAPEI d'Ornans

Fin de la séance 11 h 45
Prochaine réunion le 02 juin 2006

INFORMATION IMPORTANTE **PASSEPORTS**

Depuis le 05 Mai 2006, (pour l'arrondissement de Besançon) : mise en application du système de traitement automatisé des données à caractère personnel relatif à la délivrance des **passesports électroniques**.

Le passeport ne sera délivré ou renouvelé que sur la production de la **copie intégrale de l'acte de naissance**.

Les photos devront respecter la norme ISO 19794/5-2005.

Le passeport est délivré à titre individuel quel que soit l'âge du demandeur. Il a une durée de validité de dix ans. Sa délivrance est soumise à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 60 euros. Lorsqu'il est délivré à un mineur, sa durée de validité est de cinq ans. Le tarif applicable est de 30 euros.

L'inscription des enfants sur le passeport d'un tiers n'est donc plus possible et chaque mineur devra disposer de son propre titre.

Aucun passeport ne sera délivré en urgence sauf en cas de situations relevant d'impératifs humanitaires ou médicaux dûment justifiés.

Pensez à faire la demande de passeports assez tôt : la préfecture est intransigeante par rapport au dossier fourni.

AUDITIONS MUSICALES

Les groupes d'éveil musical, de piano et de guitare de Familles Rurales la Clé Verte vous invite à une petite représentation de fin d'année le mercredi 28 juin, 20h30 à la salle des fêtes d'Etalans.

Nous aurons besoin de quelque « mains » pour aider à installer merci de vous présenter au bureau pour les volontaires.

DANSE

C'est un bien sympathique petit groupe, que celui de huit petites filles, d'Etalans et des environs, âgées d'une dizaine d'années, élèves d'un cours de danse donné chaque semaine par une professeur agréée, Claire VUILLEMIN. Des cours mis en place par l'association « Familles Rurales la Clé verte d'Etalans ». Ces petites filles qui apprennent les principales bases de la danse, préparent



en même temps un projet artistique de fin d'année. Un projet monté en partenariat avec l'association « Musicart's » (école de danse de levier) et le conservatoire de Pontarlier et qui se déroulera les 24 et 25 juin à la salle des capucins à Pontarlier. Là, les petits rats auront la chance de danser accompagnés des musiciens de « Musicart's ». Nous leur souhaitons pleine

réussite étant donné qu'elles seront confrontées avec d'autres jeunes filles qui font de la danse classique.

TENNIS

Le samedi 1^{er} juillet à partir de 13h30 animations tennis et tournoi ouvert à tous licenciés et non licenciés.

Pour les cours s'adresser à Jean-Michel FLEURY, tel 03 81 59 28 08

Le tennis-club joue son avenir sur la formation et l'animation

Le tennis-club d'Étalans vient de tenir son assemblée générale sous la présidence de Jean-Michel FLEURY qui en l'absence du trésorier dresse d'entrée un constat positif en ce qui concerne le résultat de l'exercice 2005 ; celui-ci dégage un excédent de 795 €. A noter que les dépenses étaient en nette diminution par rapport à l'année précédente. Un bon résultat donc pour un club qui vit avec des moyens et des ressources très limités, mais qui à toujours en prévision la réfection du cours qui intervient chaque décennie.

Avec 63 adhérents, dont 16 de moins de 10 ans et 15 jusqu'à 16 ans, le club peut se glorifier d'avoir une bonne relève. C'est d'ailleurs pour les jeunes que le club s'investit énormément, notamment avec l'école de tennis ; trois groupes viennent d'y participer et l'action sera reconduite pour l'été. Pour le club, l'école de tennis assure l'avenir à une bonne proportion de jeunes qui progressent régulièrement et sûrement.

L'assemblée décide de ne pas changer le prix des cotisations pour la saison à venir : soit 32 € pour l'adhésion adulte ; 8 € pour les enfants de moins de 10 ans ; 15 € jusqu'à 15 ans ; 23 € pour un invité permanent enfant, 36 € pour un invité adulte et 16 € pour un invité à la semaine ; 15 € de caution pour un nouvel adhérent.

Le club mise beaucoup sur l'animation ; d'abord début juillet avec un tournoi sous forme de petits matchs et un autre début septembre par élimination directe. Pour ces festivités le court se doit d'être des plus propre ; pour cela les adhérents sont conviés le samedi 3 juin à 9 h 30 pour procéder à son entretien. Au bureau trois membres sortants, Gilles THIEBAUD, Stéphane NORMAND et Christophe JEANNERET sont

réélus à l'unanimité. Le bureau reste composé ainsi : président Jean-Michel FLEURY ; vice-président Michel ROUSSEL ; Trésorier Thierry CLAUDET et secrétaire Christophe JEANNERET.

Participez à l'école de tennis

Le tennis club d'Étalans propose des cours de tennis pour jeunes et adultes, adhérents ou futurs adhérents. Ces cours pourraient commencer le 1er juin prochain avec la mise en place des groupes ; le premier, tennis psychomoteur essentiellement, sera consacré au « mini tennis » pour les enfants de 6 à 8 ans ; les autres, avec du tennis évolutif, seront basés plus particulièrement sur l'échange. Ils se dérouleront en principe le jeudi soir. Les inscriptions seront prises jusqu'au samedi 27 mai 2006 auprès du président Jean-Michel FLEURY au 03.81.59.32.66., qui donnera tous renseignements utiles

BROCANTE ANNUELLE

La brocante annuelle aura lieu le 25 juin, rue de la gare inscription et réservation Françoise PICARD : tel 03 81 59 25 36

EMPLOI D'ETE A LA COMMUNE

Depuis quelques jours et pour le temps de la saison estivale, Philippe WASNER a rejoint



l'équipe d'employés communaux. Pour faire face aux congés d'été et surtout pour apporter un renfort nécessaire à l'entretien des espaces verts de plus en plus vastes, la commune engage chaque année un

saisonnier. Déjà bien connu en tant que gardien de la déchetterie mobile, Philippe WASNER n'a pas eu de difficultés pour s'intégrer dans son nouvel emploi qui va consister outre la tonte, à l'entretien des massifs fleuris et à leur arrosage, si toutefois la chaleur se fait sentir un jour prochain. Nul doute que Philippe a trouvé là un emploi à sa convenance et qu'il l'exercera au mieux pour l'image du village.

Permis de construire
Déclaration de travaux ou dispense
Comment ça marche ?

Toute construction, à usage d'habitation ou non, même si elle ne comporte pas de fondations, nécessite un permis de construire. Ce permis permet à la commune de vérifier que le projet est conforme aux règles d'urbanisme qui s'appliquent sur ses terrains. Mais si les travaux sont de faible importance, une simple déclaration de travaux suffit.

Cf. tableau ci-joint. (source ANIL janvier 2004).

Type de travaux envisagés		Nature de l'autorisation
Construction	- si le terrain ne comprenait aucun bâtiment - ou si existence d'un bâtiment, et construction ou agrandissement supplémentaire >20m ² de SHOB	Permis
Changement de destination	Aménagement d'un grenier, d'une grange, d'une cave en chambre ...	Permis
Changement de l'aspect extérieur ou du volume	- si création de SHOB > 20m ² - si création de SHOB < 20m ²	Permis Déclaration
Mezzanine	- si création de SHOB > 20m ² - si création de SHOB < 20m ²	Permis Déclaration
Ravalement Couverture	Tous travaux de ravalement : nettoyage des façades, protection, couleur, pose d'enduit et matériaux de revêtement. Changement de tuiles.	Déclaration
Travaux d'aménagement intérieurs	Dés lors qu'ils n'ont pas pour effet de : - Créer une surface de plancher nouvelle > 20m ² - Ou de changer la destination des locaux	Dispense
Fenêtre ou velux	- Si la pose entraîne un changement de destination des locaux - Si la pose n'entraîne pas de changement de la destination des locaux	Permis Déclaration
Murs (sauf clôture)	- Hauteur > 2m - Hauteur < 2m	Déclaration Dispense
Hangar	- Si le terrain ne comprenait aucun bâtiment - Si existence d'un bâtiment ou hangar >20m ² de SHOB - Si existence d'un bâtiment ou hangar <20m ² de SHOB	Permis Permis Déclaration
Piscine	- Couverte. - Non couverte (quelques soient leurs dimensions et la nature des matériaux utilisés).	Permis Déclaration
Terrasse	- Non couverte < 0,60 cm - Couverte ou hauteur supérieurs à 60cm, et créant une SHOB < 20m ² - Couverte ou hauteur supérieurs à 60cm, et créant une SHOB > 20m ²	Dispense Déclaration Permis
Abri de jardin, véranda	- Si le terrain ne comprenait aucun bâtiment - Si existence préalable d'un bâtiment, et abri > 20m ² de SHOB - Si existence préalable d'un bâtiment, et abri < 20m ² de SHOB - Surface au sol < 2m ² et hauteur < 1,5m	Permis Permis Déclaration Dispense
Clôtures	- quelles que soient leurs dimensions.	Déclaration spécifique aux clôtures (CU : art. L. 441)

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE H. PHARIZAT 01-2006